

Recyclerie, réemploi et réutilisation

Initiatives de projets portés par les Régies de Quartier et les Régies de Territoire autour de la gestion des déchets.



APPORTER UNE RÉPONSE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

En partenariat avec l'agglomération, les bailleurs sociaux et d'autres structures, le traitement de déchets apporte une réponse concrète aux besoins d'un territoire en matière de prévention et de gestion de déchets. Elle s'articule en complémentarité avec des actions existantes au niveau local.



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les Régies de Quartier et les Régies de Territoire portent de nombreuses actions de collecte pour le recyclage, le réemploi et la réutilisation qui permettent de créer des emplois locaux, non délocalisables, et de donner une seconde vie aux objets. Les recycleries sont des lieux de vente de proximité favorisant le circuit court. Les friperies, recycleries, librairies solidaires offrent la possibilité à des personnes à revenu modeste de s'habiller, de se meubler, de s'équiper et de se cultiver à petits prix. Certaines Régies pratiquent la gratuité, d'autres mettent en place le troc.



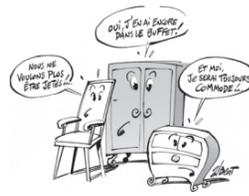
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET DONNER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE À LA VIE DE QUARTIER

Par leurs actions de collecte des déchets, les Régies de Quartier et les Régies de Territoire peuvent venir récupérer les encombrants et les dépôts sauvages, permettant aux habitants de retrouver des rues où il est agréable de circuler. Les Régies réalisent des campagnes de communication pour informer des jours de collecte afin de limiter les dépôts sauvages et sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Elles organisent aussi des ateliers de réparation ou de compostage pour le partage des savoir-faire et l'apprentissage de techniques de prolongation de la durée de vie des objets. Ces ateliers mobilisent de nombreux habitants et sont des lieux d'une grande convivialité, qui aident à rompre l'isolement.



S'ADAPTER À UN CADRE D'ACTION EN PLEINE ÉVOLUTION

« La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015, promeut l'économie circulaire en fixant ses objectifs autour du découplage entre la croissance économique et la consommation de matières premières, du tri à la source, du recyclage et de la valorisation. La loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte Le programme national de prévention des déchets 2010-2020 prévoit une baisse de 10% des déchets de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés par habitant par an, et une stabilisation au minimum du volume des déchets économiques et du bâtiment. » (Source ADEME)



RECYCLAGE

Le **recyclage** consiste en toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LE COMPOSTAGE FAIT PARTIE DU RECYCLAGE.

- Il s'agit d'un processus de transformation des déchets organiques grâce à la présence d'eau, d'oxygène et de micro-organismes, en une matière fertilisante riche, le compost, pouvant être utilisé comme ajout organique améliorant la structure et la fertilité des sols.
- Il permet de traiter les déchets alimentaires qui représentent 1/3 des déchets des ménages.
- Le compostage permet de **réduire le volume des déchets domestiques organiques** qui seront enfouis ou incinérés, processus de destruction énergivore.



RÉEMPLOI

- Le **réemploi** est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie.

LES PRODUITS ISSUS DU RÉEMPLOI N'ONT PAS LE STATUT DE DÉCHETS.

- Les **objets qui seront** issus du réemploi sont triés par un opérateur spécialisé, contrôlés et remis en état afin de garantir un nouvel emploi de l'objet.



RÉUTILISATION

- La **réutilisation** comprend toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau et retrouvent un statut de produit.

- Afin d'être **de nouveau un produit**, le déchet passe par une étape « préparation en vue de la réutilisation », qui peut être une opération de nettoyage, de réparation ou de contrôle. Des composants du déchet sont préparés à retrouver un statut de produit.

ZOOM

SUR LES RÉGIES DE QUARTIER D'AUBERVILLIERS, PIERREFITTE-SUR-SEINE, SAINT-DENIS ET STAINS EN SEINE-SAINT-DENIS (93)

- Les quatre Régies de Quartier d'Aubervilliers, Pierrefitte, Saint-Denis et Stains comptent 152 salariés en insertion. Elles les forment à diverses activités autour du nettoyage, de l'entretien des voiries et des espaces verts. Elles portent respectivement une activité de vélo-école et café-réparation, restaurant solidaire et ateliers de sociolinguistiques, cours d'informatique, vide-grenier et ateliers de cuisine pour favoriser le lien social dans leurs quartiers.
- Avec une entreprise adaptée « Au Petit Plus », ces quatre Régies de Quartier de Seine-Saint-Denis se sont rassemblées en Groupement momentané d'entreprises (GME) pour répondre à un appel de marché public concernant la collecte et le recyclage de cartons et de cagettes sur le territoire de Plaine Commune (93).
- Chaque semaine, les salariés issus des cinq structures récoltent les cartons de trois marchés forains et d'une trentaine de points de collectes privés. En 2018, 855 tonnes de cartons ont été récoltées.
- Pour assurer la coordination des activités, un salarié en commun aux cinq structures a été recruté.
- Les structures réfléchissent au fonctionnement d'une collecte complémentaire des cagettes issues des marchés et à leur traitement grâce à une technique pour séparer les agrafes des cagettes, permettant la valorisation du bois. L'action est soutenue par le SIEL, organisation professionnelle des fabricants d'emballages légers en bois.



ZOOM

SUR LA RÉGIE DE QUARTIER DE LORMONT (33)

- Depuis 1994, la Régie de Quartiers Lormont œuvre au sein des Quartiers d'Alpilles-Vincennes, Génicart-Est et Carriet. Elle met en place des activités de nettoyage et de gestion urbaine de proximité.
- Depuis 2017, à l'initiative de la Régie et du bailleur social Mésolia, la Régie s'occupe d'une « composterie » qui a vu le jour après deux ans de montage de projet et de concertation entre habitants et trois bailleurs sociaux.
- La Régie anime cet espace dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec les bailleurs

partenaires du projet. La composterie se compose de 5 points de collecte installés en pied d'immeuble, d'un cabanon et de composteurs de grande capacité situés sur l'espace central du quartier. Dans le but d'animer cet espace, les déchets organiques sont récoltés une fois par semaine à l'occasion d'un café compost, des animations sont consacrées au compostage, au jardinage au cours de la semaine. Une fois par semaine, la Régie propose des ateliers ou des visites autour des thématiques de l'économie circulaire. La composterie a mis au centre de ses objectifs le lien social, afin de contribuer à redynamiser la vie du quartier.

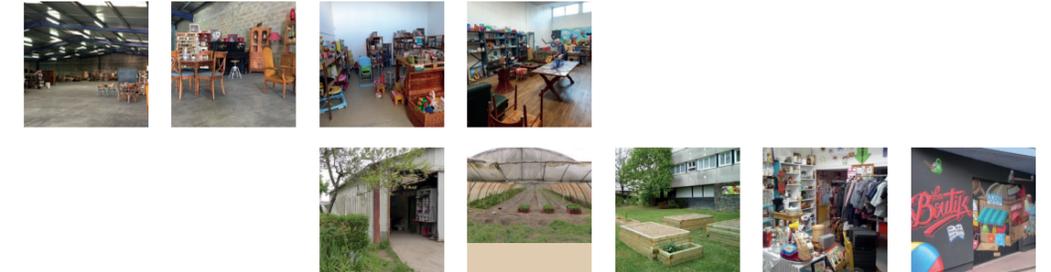
ZOOM

SUR LA RÉGIE DE QUARTIER SERVICE 13 À MARSEILLE (13)

- Œuvrant depuis 1989, la Régie de Quartier porte des activités autour de la médiation sociale, gestion des espaces verts, le remplacement des gardiens des bailleurs, petits travaux de second œuvre, le nettoyage et le cantonnement, et la collecte des encombrants, réunissant plus de 150 salariés en insertion. Dans la continuité de son activité d'enlèvements d'encombrants, la Régie de Quartier met en place un nouveau service de réemploi et de valorisation des déchets dans le cadre d'un marché avec les bailleurs sociaux partenaires de l'activité.
- Une plateforme de tri des encombrants est en marche depuis juillet 2018 et la Régie s'est dotée d'un hangar de 3000m² permettant le stockage

des objets ré-employables avant l'ouverture de la boutique prévue fin du 1^{er} semestre 2019 en plein cœur de la cité de Frais Vallon (4500 habitants).

- La Régie souhaite investir dans un bus (Recyclo'bus) pour aller à la rencontre des habitants. Plus qu'un projet d'économie circulaire, cette ressourcerie mobile sera un véritable outil de développement du lien social. Elle permettra de se rapprocher des habitants pour leur faire connaître le projet, de leur proposer des ateliers de réparation et de bricolage, de sensibiliser à la réduction des déchets. Ce projet a également permis de créer à ce jour 15 emplois.



ZOOM

SUR LA RÉGIE DE QUARTIER OCEAN À SAINT-HERBLAIN (44)

- Labellisée en 2004, la Régie de Quartier OCEAN emploie plus de 100 salariés en insertion autour d'activités comme l'entretien des espaces verts et espaces urbains, du maraîchage biologique, la restauration de murs anciens. La Régie possède un restaurant solidaire où elle forme les salariés en insertion aux métiers de bouche.
- Depuis janvier 2018, OCEAN développe de nouvelles compétences liées à la gestion des matériaux du bâtiment : développer un savoir-faire et des processus sur la dépose sélective, optimiser la logistique sur les chantiers grâce à un tri minutieux, une valorisation et un réemploi des matériaux efficaces.

- Un des axes du projet pourra être spécifique au réemploi répondant à une problématique de logement de sa ressourcerie « la Boutik » grâce à la reconstruction d'un local avec l'utilisation de matériaux déconstruits.
- L'étude de faisabilité du projet a été soutenue par la direction régionale de l'ADEME Pays de la Loire et Nantes Métropole dans le cadre de l'ESS Nantes Factory, un dispositif de mise à disposition d'outils d'accompagnement et de financement facilitant le développement de projets.
- Cette pratique s'inscrit en phase avec la volonté politique d'atteindre 70% de valorisation des déchets des bâtiments dans les marchés de démolition dans les prochaines années.

Comment organiser son projet de gestion de déchets ?



COMMENT CAPTER DES DÉCHETS ?

L'organisation de la collecte est indispensable pour le développement de l'activité : la diversité et le renouvellement et la mise en valeur des produits influenceront le niveau de fréquentation de la boutique et les recettes liées aux ventes.

Les différents moyens d'approvisionnement sont :

- Les lieux d'apports volontaires.
- La collecte des encombrants.
- Les retraits à domicile.
- Les déchetteries (zone de réemploi).
- Sur site (apport-don).

LE LIEU POUR UNE ACTIVITÉ DE RÉEMPLOI-RÉUTILISATION

Le local pour accueillir la prise en charge des déchets et le tri doit être grand. Voici les zones incontournables d'un entrepôt de valorisation et de réemploi des déchets :

Pour des activités autour du réemploi et de la réutilisation, le local doit pouvoir contenir :

- Une zone de déchargement, où les flux sont tracés.
- Une zone de tri et de diagnostic.
- Une zone de stockage.
- Ateliers de remise en état, réparation, contrôle.
- Zone de stockage avant la mise en zone de vente.
- Une zone dédiée aux bureaux.
- Une salle de réunion.
- Un espace de vente.

⚠ *Le stockage de déchets (réutilisation) oblige à respecter des normes de sécurité et les normes des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).*

LE LIEU POUR UNE ACTIVITÉ DE COMPOSTAGE

Pour lancer une activité de compostage en pied d'immeuble ou au sein d'un quartier, il est nécessaire de prévoir trois bacs à compost :

- Un bac contenant les matières sèches carbonées (bois, feuilles mortes, broyat...).
- Un bac contenant les apports (déchets organiques et matières sèches mélangés).
- Un bac de maturation, qui sert au murissement du compost.

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DE DÉCHETS : UN PROJET MULTI-PARTENARIAL

Plusieurs partenaires à mobiliser autour du projet/ activité :

- L'ADEME, établissement public, qui apporte son aide aux acteurs investis dans le champ de la prévention des déchets. L'ADEME a un rôle de conseils dans la structuration des projets et peut apporter un soutien financier.
- Les régions, qui fixent leur plan de prévention et gestion des déchets.
- Les structures de type de coopération intercommunale qui ont en charge la collecte et le traitement des déchets. Elles élaborent également les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Les structures portant un dispositif local d'accompagnement.
- Les éco-organismes peuvent attribuer des agréments permettant d'avoir accès à certains gisements (dans le cadre des filières REP,EEE,TLC, DEA) d'avoir des bennes à disposition et d'obtenir des financements en fonction des tonnages réutilisés.
- Les bailleurs sociaux qui soutiennent les actions de prévention des déchets dans les quartiers.
- Les entreprises locales de traitement et valorisation de déchets.



CNLRQ • 144 boulevard de la Villette • 75019 Paris
• www.regiedequartier.org • accueil@cnlrq.org

VOIR AUSSI

- Vidéos :
 - « Les Recycleries, des ressources pour les quartiers » 2016.
 - « Les Régies, actrices d'un développement durable et solidaire » 2012.
- Guides :
 - « Du compostage à l'éco-citoyenneté » 2017
 - « Les Recycleries, des ressources pour les quartiers » 2016.
 - « Les Régies, actrices d'un développement durable et solidaire » 2015.
- Monographies :
 - « Les actions de prévention des déchets par les Régies de Quartier et les Régies de Territoire » 2014.
 - « Les recycleries dans les Régies de Quartier et les Régies de Territoire » 2014.

NOS PARTENAIRES



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020